



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : Règlement numéro 2022-429 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2022

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2022-429 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7^e JOUR DE FÉVRIER 2022

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Katia Morin", is written over a horizontal line.

**Katia Morin
Greffière**